



Taux actuels de dénutrition : 3.5% retard de croissance : 31.8% Proportion souffrant d'insuffisance pondérale : 14.6%

Source: Gouvernement tanzanien (SMART, 2018)

Bons résultats

- République-Unie de Tanzanie : l'État a assuré la sécurité foncière des populations rurales. La délivrance de titres de propriété est courante et les marchés fonciers fonctionnent bien. Des politiques promeuvent un accès équitable aux ressources foncières communes.
- République-Unie de Tanzanie : dans ce pays, la loi accorde aux femmes les mêmes droits économiques qu'aux hommes. Ces droits sont respectés dans la pratique afin de réduire la vulnérabilité des femmes à la faim et à la malnutrition.
- République-Unie de Tanzanie : comparée à celle d'autres pays de l'HANCI, la politique nationale de développement à moyen/long terme de ce pays (National Five Year Development Plan) accorde une grande importance à la nutrition.
- République-Unie de Tanzanie : ce pays a créé une ligne budgétaire distincte pour la nutrition, rendant possible la transparence et la responsabilisation des dépenses.
- La stratégie/politique nationale en matière de nutrition fixe des objectifs de nutrition assortis de délais et un mécanisme multipartite et multisectoriel de coordination des politiques a été mis en place.
- République-Unie de Tanzanie : les décideurs disposent d'enquêtes régulières sur la nutrition statistiquement représentatives au niveau national. La dernière enquête a été publiée en 2015-2016.
- Le pays a pleinement consacré le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel dans son droit interne.
- République-Unie de Tanzanie : l'État promeut les pratiques d'alimentation complémentaire et a distribué deux fortes doses de supplément en vitamine A à 99% des enfants en 2018.
- République-Unie de Tanzanie : 98% des femmes de 15 à 49 ans ont été vues, au moins une fois pendant leur grossesse, par un agent de santé qualifié en 2017.

Points à améliorer

- Les dépenses consacrées à l'agriculture (2.5% des dépenses publiques en 2018) ne correspondent pas aux engagements pris par le gouvernement dans la Déclaration de Maputo de l'Union africaine (10% des dépenses publiques).
- République-Unie de Tanzanie : les dépenses de ce pays dans le secteur de la santé (9.5% des dépenses publiques en 2017) ne correspondent pas tout à fait aux engagements (15%) énoncés dans la Déclaration d'Abuja.
- République-Unie de Tanzanie : dans ce pays, la loi accorde aux femmes les mêmes droits d'accès aux terres agricoles qu'aux hommes. Cependant, cette loi n'est pas effectivement appliquée et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes persistent, accentuant leur vulnérabilité à la faim et à la malnutrition.
- République-Unie de Tanzanie : le faible accès à des sources d'eau potable améliorées (68.2% en 2017) et à des installations sanitaires améliorées (29.9% en 2017) empêche l'obtention de résultats positifs en matière de lutte contre la faim et la malnutrition.
- République-Unie de Tanzanie : dans ce pays, le niveau de protection constitutionnelle du droit à la sécurité sociale est médiocre.
- République-Unie de Tanzanie : les dispositifs de protection sociale sont élémentaires et ne couvrent que peu de risques pour un nombre limité de bénéficiaires.
- Le taux d'enregistrement des naissances (26.4% en 2015-2016) est faible, freinant potentiellement l'accès des enfants à des services publics importants tels que la santé et l'éducation.



Indice d'engagement pour la réduction de la faim (HRCI)

Dépenses publiques	Résultat*	Année	Rang HRCI sur 45
\$ Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans totales ¹	2.25%	2018	30e
\$ Part des dépenses publiques consacrées à la santé dans totales ²	9.5%	2017	10e ex aequo
Politiques			
Accès à la terre (sécurité foncière) ³	Bon	2019	9e ex aequo
Accès aux services de vulgarisation et de recherche agricoles ³	Moyen	2019	31er ex aequo
Système d'état civil: taux d'enregistrement des naissances vivantes	26.4%	2015-2016	39e
Fonctionnement des systèmes de protection sociale ³	Médiocre	2018	11er ex aequo
Lois			
Niveau de protection constitutionnelle du droit à l'alimentation ³	Moyen	2016	10e ex aequo
Égalité d'accès hommes-femmes aux terres agricoles (droits de propriété) ⁴	Dans la loi, pas dans la pratique	2019	3e ex aequo
Égalité hommes-femmes des droits économiques ⁴	Dans la loi et dans la pratique	2019	1er ex aequo
La Constitution reconnaît le droit à la protection sociale (oui/non)	Non	2017	33e ex aequo

¹ Résultats possibles: ● <75% des engagements de l'UA énoncés dans la Déclaration de Maputo ● >=75 % and <100% ● >=100%

² Résultats possibles: ● <75% des engagements de l'UA énoncés dans la Déclaration d'Abuja ● >=75 % and <100% ● >=100%

³ Résultats possibles: ● Très médiocre/Médiocre ● Moyen ● Bon/Très bon

⁴ Résultats possibles: ● Pas dans la loi ● Dans la loi, pas dans la pratique ● Dans la loi et dans la pratique

Indice d'engagement contre la malnutrition (NCI)

Dépenses publiques	Résultat*	Année	Rang NCI sur 45
\$ Budget distinct pour la nutrition (Non/Sectoriel uniquement/Oui)	Oui	2019	1er ex aequo
Politiques			
Taux d'enfants supplémentés en vitamine A	99%	2018	1er ex aequo
L'État promeut une alimentation complémentaire (oui/non)	Oui	2015	1er ex aequo
Population ayant accès à une source d'eau améliorée	68.2%	2017	40e
Population ayant accès à un assainissement amélioré	29.9%	2017	30e
Visites médicales pour les femmes enceintes	98%	2017	4e
Importance de la nutrition dans la politique nationale de développement ¹	Grande	2016-2021	6e
Stratégie/politique nationale en matière de nutrition (oui/non)	Oui	2019	1er ex aequo
Coordination multipartite et multisectorielle des politiques (oui/non)	Oui	2019	1er ex aequo
Objectifs de nutrition assortis de délais (oui/non)	Oui	2019	1er ex aequo
Enquête nationale sur la nutrition ces 3 dernières années (oui/non)	Oui	2015-2016	1er ex aequo
Lois			
Consécration du CICS [^] dans le droit interne ²	Pleinement consacré	2019	1er ex aequo

¹ Résultats possibles: ● Faible ● Modérée ● Grande (remarque : par rapport aux autres pays)

² Résultats possibles: ● Non consacré dans le droit ● Faiblement/Largement consacré dans le droit ● Pleinement consacré

[^] Code international de commercialisation des substituts du lait maternel